

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SISSY(02)
PRESENTEE PAR LA SOCIETE DU MONT DE L'ECHELLE (GROUPE VALECO).**

CONCLUSIONS et AVIS
du
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

« enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Sissy, présentée par la Société du Mont de l'Echelle (groupe VALECO) »

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SISSY (02)
PRESENTEE PAR LA SOCIETE DU MONT DE L'ECHELLE (GROUPE VALECO).**

CONCLUSIONS ET AVIS du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

L'enquête publique relative à demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Sissy, présentée par la Société du Mont de l'Echelle, s'est déroulée à la Mairie de Sissy (02) du Mardi 22 Janvier 2019 au Samedi 2 Mars 2019, soit pendant 40 jours consécutifs. (prolongation de 9 jours du 25 Mars 2019 au 2 Mars 2019).

Objet de l'enquête : L'enquête concerne l'implantation de 5 éoliennes, 2 postes de livraison jumelés, la création de 701 m de pistes et la pose de câbles de liaison enterrés.

Lieu d'implantation Territoire de la Commune de Sissy (02) lieux-dits « Vis-à-vis le Bois de Sissy » et « La Garenne Nollet ».

Le demandeur : Société du Mont de l'Echelle spécialement créée pour l'étude, la réalisation et l'exploitation de ce projet, dépend du groupe VALECO, basé à Montpellier.

Formalités : La présente enquête publique relève des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

La demande d'Autorisation environnementale réunit l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet éolien soumis à autorisation.

Par décision N° E18000199/80 en date du 22 Novembre 2018 Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens désigne Mme Nadia QUIEVREUX, commissaire-enquêteur, pour conduire cette enquête.

Monsieur le Préfet de l'Aisne ordonne le déroulement de l'enquête par l'arrêté N°IC/2018/156 en date du 22 Novembre 2018.

Information du public.

Les insertions réglementaires sont parues dans les Journaux locaux l'Aisne Nouvelle et l'Union les 3 Janvier 2019 et 24 Janvier 2019, et 26 Février 2019 pour la prolongation.

Les Avis d'enquête ont été affichés par les Maires des 26 Communes concernées par le périmètre de l'affichage, à savoir : Alaincourt, Berthenicourt, Brissy-Halégicourt, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Itancourt, Marcy,

« enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Sissy, présentée par la Société du Mont de l'Echelle (groupe VALECO) »

Mesnil-Saint-Laurent, Mézières-sur-Oise, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Neuville, Origny-Sainte-Benoite, Regny, Ribemont, Rouvroy, Saint-Quentin, Séry-les-Mézières, Sissy, Thenelles et Urvillers.

Deux panneaux portant des affiches au format réglementaire de fond jaune imprimées en noir annonçant l'enquête publique ont été plantés aux extrémités du secteur projeté et sont restées en place pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire de Sissy a fait distribuer dans toutes les boites aux lettres de sa localité une copie de l'avis d'enquête afin que toute la population soit bien informée.

Le dossier complet est mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

➤ En conséquence, je considère que le public a été largement informé de la tenue de cette enquête.

Composition du dossier.

Le dossier d'enquête présentée avec la demande d'autorisation par Monsieur Erick GAY, Président de la Société du Mont de l'Echelle, comporte les pièces suivantes :

- 1) Checklist de complétude..
- 2) Description de la demande.
- 3). Présentation non technique.
- 4-1). Résumé non technique de l'étude d'impacts.
- 4-2). Etude d'impacts.
- 5-1). Résumé non technique de l'étude de dangers.
- 5-2) Etude de dangers
- 6) . Document de l'urbanisme
- 7-1). Carte 1/50000
- 7-2-1) Plan échelle 1- 1/2500
- 7-2-2.) Plan échelle 2-1/2500
- 7-3) Plan d'ensemble.
- 7-4-1) Etude écologique.
- 7-4-2) Atlas écologique
- 7-5) Etude acoustique.
- 7-6-1) Etude paysage.
- 7-6-2) Carnet photomontages.
- 8)- Accords-avis consultatifs.

- le dossier complet correspond aux exigences du Code de l'Environnement (art.R.181-1 et suivants et L182 et suivants) L'étude d'impacts et l'étude de dangers , les études écologique, acoustique et paysagère,ont été réalisées par des cabinets d'étude indépendants.

Durée de l'enquête : ,Du Mardi 22 Janvier 2019 au Jeudi 24 Février 2019 avec une prolongation de 9 jours, du Vendredi 25 Février 2019 au Samedi 2 Mars 2019, soit 40 jours consécutifs.

J'ai tenu 6 permanences à la Mairie de Sissy, aux jours et horaires suivants :

Mardi	22 Janvier 2019	de	9H à 12H.
Lundi	28 Janvier 2019	de	14H à 17H
Mercredi	06 Février 2019	de	14H à 17H
Samedi	16 Février 2019	de	9H à 12H
Jeudi	21 Février 2019	de	14H à 17H
Samedi	02 Mars 2019	de	9H à 12H

Bilan de la consultation.

A la clôture du registre, celui-ci comporte 18 observations écrites ou collées et 7 courriers ou documents joints, dont un double emploi, soit 24 observations. Le site dématérialisé de la Préfecture compte 23 interventions, dont 16 observations (compte-tenu des interventions « autres » et des « doublons ». Soit un total de 40 contributions à l'enquête.

Avis tous avis défavorables au projet.

- Je note une bonne participation du public. Par contre, peu d'habitants de Sissy ou des villages limitrophes se sont manifestés. Ceci correspond sans doute, à une bonne acceptation du parc Mézières-Sissy en activité à proximité (4 éoliennes), et à une bonne concertation préalable.

Le Procès-verbal de synthèse des observations a été remis au pétitionnaire le Vendredi 8 Mars 2019 en Mairie de Sissy. Le Mémoire en réponse me parvient par voie électronique le Vendredi 22 Mars 2019.

Les réponses aux observations ont été classées par thèmes, et j'ai apporté mes commentaires à la suite de chaque paragraphe du pétitionnaire, ceci par souci de simplification et afin d'éviter les répétitions.

- Tous les points évoqués par le public ont été traités.

A ce jour, malgré mes messages répétés, 14 Mairies sur 26 m'ont transmis la copie de leur délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet. Sur les 14 reçus, 3 Conseils Municipaux ont émis un Avis Favorable (dont Sissy) ,10 Avis défavorables,et 1 a formulé une motion .

➤ Je constate un pourcentage d'avis défavorables non négligeable.

PRINCIPAUX ASPECTS POSITIFS du PROJET.

- Ce projet contribuera à la protection de la planète par la réduction de 20989 à 30224 tonnes de CO2.

- Il contribuera à la baisse de consommation d'énergie fossile, à la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité.

- il participera à l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32% de notre consommation énergétique dont 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

- l'implantation des éoliennes en parallèle avec le parc existant de Mézières-Sissy formera un ensemble cohérent et évitera ainsi l'effet de « mitage » du territoire.

- les contraintes de la zone d'études ont été prises en compte par les éloignements de :

- Plus de 500m des habitations.
- Plus de 164m de la ligne électrique.
- 300m de la canalisation de gaz.
- 150m des routes départementales.
- Plus de 500m des éoliennes existantes.
- Eloignement des secteurs boisés favorables aux zones de chasses et de déplacement.

- des conventions ont été signées avec les propriétaires-exploitants concernant la location des terres utiles à l'implantation des éoliennes.

- le démantèlement, et la remise en état des terres après exploitation sera approvisionné.

- La stabilité financière du groupe VALECO fait l'objet d'attestations de fiabilité des banques.

- Les engagements du pétitionnaire à réduire et limiter les impacts sur la santé et l'environnement figurent pages 699 à 702 du volume 4.2 du dossier.

- L'économie du projet pour le demandeur, la Commune, la Communauté de Communes, le Département et la Région a été démontrée.

« enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Sissy, présentée par la Société du Mont de l'Echelle (groupe VALECO) »

PRINCIPAUX ASPECTS NEGATIFS.

- la proximité du futur parc de Regny. (750m)
- la proximité de l'éolienne E1 de la RD12 (250m)
- la visibilité des éoliennes dans les secteurs rapprochés, intermédiaires et éloignés.
- la densification : 75 éoliennes en service, autorisées ou à l'étude dans un rayon de moins de 10km.
- les « flashs lumineux » très gênants pour les automobilistes la nuit.
- Considérant cependant que les aspects négatifs ne sont pas susceptibles de remettre en cause la réalisation de ce projet, compte-tenu des engagements pris par le pétitionnaire, en particulier:
 - les mesures de sécurité et la maintenance de l'exploitation.
 - la prévention des risques d'accidents pendant la phase travaux.
 - la participation à l'aménagement des abords du village et à la densification des ceintures végétales.
 - la participation à la sauvegarde des nichées de busards aux alentours du projet
 - la mise en place d'un système de bridage en faveur des chiroptères.
 - la synchronisation des feux de balisage.
 - l'attache certaine des pales au rotor de l'éolienne E1.
 - le suivi acoustique dans l'année suivant la mise en service du parc et le système de bridage.
 - le rétablissement de la réception télévisuelle en cas de problème.-
- Considérant que le parc du Mont de l'Echelle peut être assimilé à une extension du parc à venir de Regny et que ce dernier a été pris en compte dans les études d'impacts sur l'environnement, la santé, et l'étude de dangers.

J'émet un AVIS FAVORABLE

A la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Sissy (02) présentée par la Société du Mont de l'Echelle (groupe VALECO).

Avec les recommandation suivantes:

- Respecter des engagements ci-dessus rappelés.
- Rétablir la réception télévisuelle éventuellement perturbée, **pendant toute la durée d'exploitation.**
- Faire le compte-rendu des suivis acoustiques et écologiques régulièrement.
- Envisager le recul de l'éolienne E1 ou s'assurer de la fiabilité de « l'attache certaine » des pales au rotor.
- Supprimer **totalemnt** les fondations en béton lors de la fin d'exploitation.

Fait à Frières-Faillouel, le 2 Avril 2019.



Nadia QUIEVREUX

Commissaire-enquêteur.